

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je certifie que l’arrêté **2021/DDT/SEB/136 en date du 25 mars 2021** portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l’article L.214-3 du Code de l’Environnement concernant la restauration morphologique sur 880 m du cours d'eau "le Ris" sur la commune de Vicq-sur-Gartempe, a été affiché aux portes de la mairie pour une durée de un mois (minimum).

Fait à

Le maire

**À renvoyer à la Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Biodiversité
Unité Milieux Aquatiques et biodiversité**

**20 rue de la Providence
B.P. 80 523
86 020 POITIERS CEDEX**

**ou par mail à l’adresse suivante
ddt-mab-seb@vienne.gouv.fr**